

Aide aux doctorant.e.s de l'unité

Laboratoire MICA

Règles de répartition

Texte voté au CUR du Lundi 24 avril 2023
Salle Jean Borde, MSH de Bordeaux



Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

1) Aide Présentation

Cette aide, ouverte à tou.te.s les doctorant/e/s inscrit.e.s du laboratoire MICA, vise à les accompagner financièrement dans les cas suivants :

- Participation à une manifestation scientifique attestée par le mail d'inscription et/ou de sélection (Journée d'Etude, colloque national ou international) avec publication post-communication ;
- Participation à une manifestation scientifique attestée par le mail d'inscription (Journée d'Etude, colloque national ou international) sans publication ;
- Déplacement vers un terrain de recherche s'inscrivant dans le cadre de leur projet doctoral de thèse (enquête de terrain ou consultation d'archives dans le cas où celles-ci seraient inaccessibles à distance). Il/elle peut également demander une aide spécifique à son Axe le cas échéant ainsi qu'à l'Ed en fonction des possibilités d'aides spécifiques allouées.

2) Objet de l'aide

Cette aide du MICA peut participer au financement du déplacement, de l'hébergement, des frais d'inscription, ou d'autres frais le cas échéant. Elle est plafonnée. La demande n'est examinée par le Conseil d'Unité de Recherche que si toutes les pièces demandées ont été fournies. Elle est discutée au cas par cas. La demande d'aide doit impérativement être validée par le Conseil d'Unité de recherche avant le déplacement projeté. Le dossier devra être ouvert impérativement avant le départ et **dans un délai de 6 semaines préalablement à la mission à accomplir.**

3) Modalités

Le/la doctorant/e écrit à la direction du MICA à l'attention du Conseil d'Unité de Recherche, avec en copie à la fois à son directeur ou sa directrice de thèse et le/la responsable d'Axe en leur présentant son projet et en leur demandant de communiquer leurs accords préalables au conseil.

Ecrire à la direction du MICA en envoyant l'ensemble des pièces listées ci-dessous.

Attention : cette demande doit être adressée au MICA **au moins 10 jours avant** la date du prochain Conseil d'Unité de Recherche (Calendrier à consulter sur le site web de l'unité).

4) Pièces à fournir

► Un courrier motivé expliquant le projet, décrivant la manifestation, et soulignant la cohérence avec le travail de thèse et la politique scientifique du MICA. Ce courrier mentionne également s'il s'agit d'une première demande au MICA sur l'année universitaire en cours ou le nombre de demandes déjà effectuées.

► La notification d'une publication post-communication de la part du responsable de la manifestation scientifique ou du responsable de la publication le cas échéant ou le mail d'acceptation ou d'inscription (Journée d'Etude, colloque national ou international) avec acceptation de la communication.

► Le Curriculum Vitae (impérativement mis à jour) du/de la doctorant/e.

► Les devis estimatifs du coût des déplacements et/ou de l'hébergement, ou autre devis. Aucune demande en investissement ne sera étudiée.

Le budget prévisionnel global de la mission comprenant : d'un côté les frais (de déplacement, les frais d'hébergements, les frais d'inscription, etc.) ; d'un autre côté les subventions attendues (envisagées) : du MICA, de l'Axe, de l'ED, ou autres (programme de recherche, bourses Fulbright, aides à la mobilité de Bordeaux Métropole, bourses régionales, ministérielles universitaires, d'honneur, etc.), ainsi que l'apport personnel. Seront appréciés dans le dossier les efforts du/de la doctorant/e pour réduire les coûts du projet. Ce budget doit être présenté sous la forme d'un tableau et équilibré (voir modèle).

5) Calendrier et envois de la demande

La demande, accompagnée des pièces à fournir, est envoyée à Cécile Croce, et Vincent Liquète :

► cecile.croce@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

► vincent.liquete@u-bordeaux.fr

En prenant soin de **mettre en copie le(s) responsable(s) d'Axe et le directeur de thèse**.

Elle sera traitée par le Conseil d'Unité de Recherche qui suit la date de réception de cette demande.

6) Traitement de la demande et réponse

Le Conseil d'Unité de Recherche examine les demandes ; accorde ou non l'aide, précise le montant final retenu.

Le montant de l'aide est plafonné à 500 euros à l'international, 300 euros au national dans le cas d'un déplacement pour communication avec publication ou dans le cas d'une étude de terrain (même maximum de 500 ou de 300 euros) ;

Le montant de l'aide est plafonné à 250 euros à l'international, 150 euros au national dans le cas d'un déplacement pour communication sans publication ;

Ces montants sont cependant rééquilibrés chaque année dans les budgets alloués et soumis au volume des demandes.

Les réponses seront envoyées à chaque doctorant/e par Cécile Croce ou Vincent Liquète, en mettant en copie Karine Baron (karine.baron@u-bordeaux-montaigne.fr) afin qu'elle examine les devis et donne suite au traitement du dossier, d'où le délai d'anticipation fixé à 6 semaines avant toute mission.

Modèle de tableau (à présenter, compléter)

Frais		Subventions et apports	
Déplacement		Demandé MICA	
Hébergement		Autres apports (à détailler)	
Inscription		Autres apports (à détailler)	
Autres frais (à détailler)		Autres apports (à détailler)	
Total	=	Total	=

AUTRE AIDE

En fonction des reliquats de l'année civile en cours, le Conseil d'Unité de Recherche examinera à la séance de mi-rentree (autour d'octobre) les demandes doctorantes d'achats de matériel nécessaires à leur travail.